

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial **UN BILAN PROLIFIQUE DES SÉANCES D'EXAMEN DE L'AUTOMNE 2015**

Au cours de la session d'automne 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'est réunie à 6 reprises et a ainsi adopté 58 rapports d'évaluation. Parmi ces rapports, 27 portaient sur des politiques d'évaluation de programme, des politiques d'évaluation des apprentissages, des plans stratégiques et des plans de réussite soumis à l'examen de la Commission par des établissements du réseau. Dix autres rapports concernaient les suivis réalisés par des cégeps et des collèges privés. Ces suivis étaient liés à 38 recommandations découlant de 7 opérations distinctes et au terme de son analyse, la Commission en a levé 24. Il s'agit d'un bilan prolifique. « Ce bilan est un résultat concret de la complémentarité entre l'assurance qualité externe, prise en charge par la Commission, et l'assurance qualité interne exercée par les collèges. Ceux-ci sont en mouvement. Ils s'inscrivent résolument dans l'optique de l'amélioration continue de la qualité » a déclaré la présidente, M^{me} Céline Durand.

Les autres rapports adoptés par la Commission, en version préliminaire ou définitive, faisaient suite à des visites dans les établissements au regard de différentes opérations. De ce nombre, on retrouve notamment les rapports d'évaluation du système d'assurance qualité des neuf collèges ayant complété le processus d'audit, des étapes préparatoires à la visite jusqu'à l'adoption de la version préliminaire (1) ou définitive (8) des rapports. Il s'agit des quatre collèges ayant participé à la phase de validation à l'automne 2014 et des cinq collèges de la deuxième vague du cycle d'audit, qui avaient reçu la visite de la Commission à l'hiver 2015.

D'ailleurs, la Commission publiera sous peu un bilan complet de la première année du cycle d'audit. Ce bilan dresse d'abord les tendances quant aux premiers constats sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Il relève les bonnes pratiques des collèges concernant l'efficacité de leurs mécanismes et l'exercice de leur responsabilité pour assurer la qualité. Il soulève aussi les éléments pour lesquels des améliorations sont souhaitées et la Commission note que des actions sont déjà en place dans la plupart des collèges pour pallier les lacunes observées. La Commission fait également état des perspectives de développement dans les collèges en matière de gestion de la qualité. Elle note entre autres que certains d'entre eux ont profité de ce premier exercice d'évaluation de leur système d'assurance qualité pour évoluer vers une conception systémique et une gestion stratégique de l'assurance qualité. À ce propos, Mme Durand souligne que « les initiatives des collèges démontrent l'importance qu'ils accordent à la responsabilité institutionnelle de l'assurance qualité, leur engagement à cet égard dans la gestion et la gouvernance de leur établissement ainsi que leur souci de faire de l'assurance qualité une préoccupation collective. » Le bilan fait ensuite le point sur l'ensemble du processus d'audit et tire des constats permettant d'en améliorer certains aspects. Les collèges des vagues à venir pourront profiter des ajustements apportés dans la perspective d'un processus facilitant pour l'ensemble des acteurs concernés, tout en assurant la rigueur de la démarche privilégiée.



La Commission reconnaît le travail important accompli par les collèges dans le cadre de leur autoévaluation, la qualité des rapports produits ainsi que la rigueur et la diligence dont ils ont fait preuve dans la réalisation de cet exercice, particulièrement dans le contexte budgétaire que traversaient les collèges durant cette période. De leur côté, les établissements concernés ont indiqué qu'ils avaient vu l'exercice de réflexion critique sur leurs pratiques d'assurance qualité comme une opportunité de développement, de mobilisation de la communauté envers la démarche qualité ainsi qu'une occasion d'amélioration continue.

Tous les rapports de la Commission sont disponibles sur son site Internet au www.ceec.gouv.qc.ca

À propos de la Commission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation afin d'offrir à l'étudiant la meilleure expérience éducative possible, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

- 30 -

Source : Nathalie Savard
Secrétaire générale
Téléphone : (418) 644-8028
Cellulaire 418 717-0544
Courriel : nathalie.savard@ceec.gouv.qc.ca

www.ceec.gouv.qc.ca